Zeitschrift: Swiss express : the Swiss Railways Society journal

Herausgeber: Swiss Railways Society

Band: - (2014)

Heft: 117

Artikel: Montreux 75 years ago : following his article on the 150th anniversary of Thomas Cook's first Swiss tour Michael Farr now moves forward by 75 years

Autor: Farr, Michael

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-854097

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 75 YEARS AGO

Following his article on the 150th anniversary of Thomas Cook's first Swiss tour Michael Farr now moves forward by 75 years.

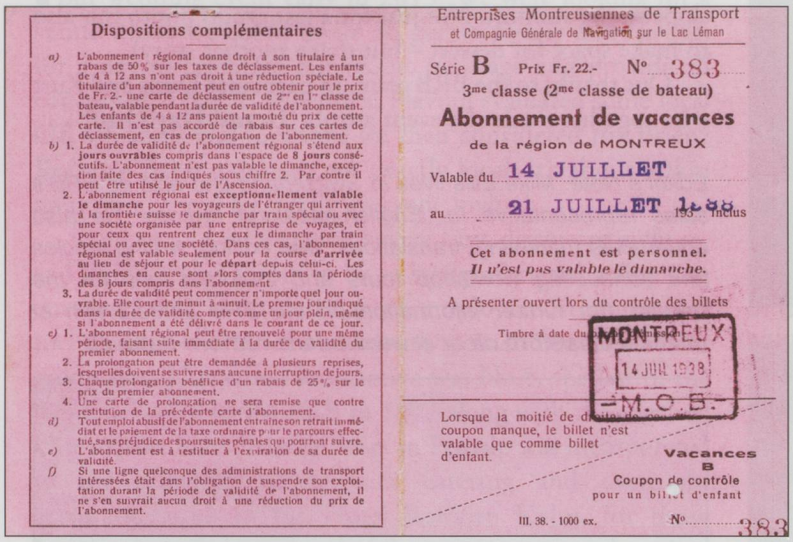

Dispositions complémentaires

a) L'abonnement régional donne droit à son titulaire à un rabais de 50 % sur les taxes de déclassement. Les enfants de 4 à 12 ans n'ont pas droit à une réduction spéciale. Le titulaire d'un abonnement peut en outre obtenir pour le prix de Fr. 2.- une carte de déclassement de 2me en 1re classe de bateau, valable pendant la durée de validité de l'abonnement. Les enfants de 4 à 12 ans paient la moitié du prix de cette carte. Il n'est pas accordé de rabais sur ces cartes de déclassement, en cas de prolongation de l'abonnement.

b) 1. La durée de validité de l'abonnement régional s'étend aux **jours ouvrables** compris dans l'espace de 8 **jours** consécutifs. L'abonnement n'est pas valable le dimanche, exception faite des cas indiqués sous chiffre 2. Par contre il peut être utilisé le jour de l'Ascension.

2. L'abonnement régional est **exceptionnellement valable le dimanche** pour les voyageurs de l'étranger qui arrivent à la frontière suisse le dimanche par train spécial ou avec une société organisée par une entreprise de voyages, et pour ceux qui rentrent chez eux le dimanche par train spécial ou avec une société. Dans ces cas, l'abonnement régional est valable seulement pour la course **d'arrivée** au lieu de séjour et pour le **départ** depuis celui-ci. Les dimanches en cause sont alors comptés dans la période des 8 jours compris dans l'abonnement.

3. La durée de validité peut commencer n'importe quel jour ouvrable. Elle court de minuit à minuit. Le premier jour indiqué dans la durée de validité compte comme un jour plein, même si l'abonnement a été délivré dans le courant de ce jour.

c) 1. L'abonnement régional peut être renouvelé pour une même période, faisant suite immédiate à la durée de validité du premier abonnement.

2. La prolongation peut être demandée à plusieurs reprises, lesquelles doivent se suivre sans aucune interruption de jours.

3. Chaque prolongation bénéficie d'un rabais de 25 %, sur le prix du premier abonnement.

4. Une carte de prolongation ne sera remise que contre restitution de la précédente carte d'abonnement.

d) Tout emploi abusif de l'abonnement entraîne son retrait immédiat et le paiement de la taxe ordinaire pour le parcours effectué, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront suivre.

e) L'abonnement est à restituer à l'expiration de sa durée de validité.

f) Si une ligne quelconque des administrations de transport intéressées était dans l'obligation de suspendre son exploitation durant la période de validité de l'abonnement, il ne s'en suivrait aucun droit à une réduction du prix de l'abonnement.

Entreprises Montreusiennes de Transport
et Compagnie Générale de Navigation sur le Lac Léman

Série **B** Prix Fr. 22.- N° 383

3me classe (2me classe de bateau)

Abonnement de vacances

de la région de MONTREUX

Valable du 14 JUILLET

au 21 JUILLET 1938 inclus

Cet abonnement est personnel.
Il n'est pas valable le dimanche.

A présenter ouvert lors du contrôle des billets

Timbre à date du ... MONTREUX 14 JUIL 1938 M.O.B.

Lorsque la moitié de droite de ce coupon manque, le billet n'est valable que comme billet d'enfant.

Vacances
B
Coupon de contrôle
pour un billet d'enfant

III. 38. - 1000 ex. N° 383

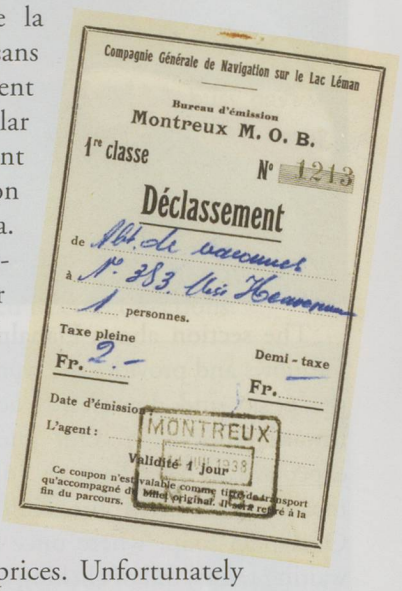

Compagnie Générale de Navigation sur le Lac Léman

Bureau d'émission
Montreux M. O. B.

1re classe N° 1213

Déclassement

de Abt. de vacances

à N° 383 Miss Heaverman

1 personnes.

Taxe pleine Fr. 2.-

Demi - taxe Fr. —

Date d'émission

L'agent :

MONTREUX 14 JUIL 1938

Validité 1 jour

Ce coupon n'est valable comme titre de transport qu'accompagné du billet original. Il sera repris à la fin du parcours.

Currently, visitors to the Montreux-Vevey region staying in hotels are issued as part of the package with a Riviera Card. This offers free travel on local bus services and also, with the introduction of the Mobilis arrangement, on "main line" MOB trains as far as Les Avants. Reduced fares are offered on other local railways and the ships plying Lac Léman, as well as concessions on admission to local attractions.

Going back 75 years to just over a year before the outbreak of World War II, a Miss Catherine Heaverman spent a holiday in the Montreux area and invested CHF22 on an *Abonnement de vacances de la région de Montreux*. The folding pink card allowed her to travel free between Montreux and Les Avants, on the former Clarens-Blonay tramcars, the funiculars to Sonloup, Mont Fleuri (now alas out of use) and between Territet and Glion from where she could travel all the way by rack railway to Rochers-de-Naye. The ticket even covered the *'Tour de Haut-Lac'* by CGN boat on the circular route Montreux-Ouchy (Lausanne)-Evian-Bouveret and back to Montreux. Half-price fares were offered on the remainder of the MOB line to Zweisimmen and Lenk; on the trains of Chemins de Fer électriques de la Gruyère and Veveysans (then an independent operation); the funicular from Vevey to Mont Pèlerin, and boats on the rest of Lake Geneva. One day Miss Heaverman invested a further CHF2 to buy a *'Déclassement'* so she could upgrade to first class on the boats. In 1938 one pound was worth CHF18, and the £1 itself would be worth some £55 at todays prices. Unfortunately visitors can no longer travel around Switzerland for such prices, although the Riviera Card offers excellent value to hotel guests. ✚

Editor's Note. Michael was introduced to Miss Heaverman's holiday arrangements after he had given a talk to a Hampshire WI in the 1980s and the lady subsequently passed on the tickets to him via an intermediary.

Les personnes qui ne disposent pas d'une photographie ont à présenter au contrôle une pièce de légitimation avec photographie.

Désignation de la légitimation du porteur
(Carte d'identité munie de la photographie du titulaire, passeport, etc.)

Passeport

Pays d'origine : Angleterre

N° de la légitimation : 233327

Nom de l'abonné Miss. Heaverman

Domicile permanent : Angleterre

Lieu de séjour : MONTREUX

Signature de l'abonné : Catherine Heaverman

Rayon de validité

Cet abonnement est valable sur les lignes suivantes, pour un nombre illimité de courses dans les trains et bateaux prévus à l'horaire :

CHEMINS DE FER :
Montreux-Les Avants
Les Avants-Sonloup
Clarens-Chailly-Blonay
Montreux-Glion
Territet-Glion
Glion-Rochers de Naye
Territet-Mont-Fleuri

BATEAUX :
Montreux-Ouchy-Evian-Bouveret-Montreux.
(Tour du Haut-Lac)

Réductions de taxes sur d'autres lignes que celles fixées sur l'abonnement.

Sur les lignes indiquées ci-après, il est accordé, sur présentation de l'abonnement, pendant sa durée de validité, dimanches exclus, une réduction de 50 % sur les taxes ordinaires de simple course et d'aller et retour. Les enfants porteurs d'abonnements à demi-taxe, n'ont droit à aucune réduction spéciale.
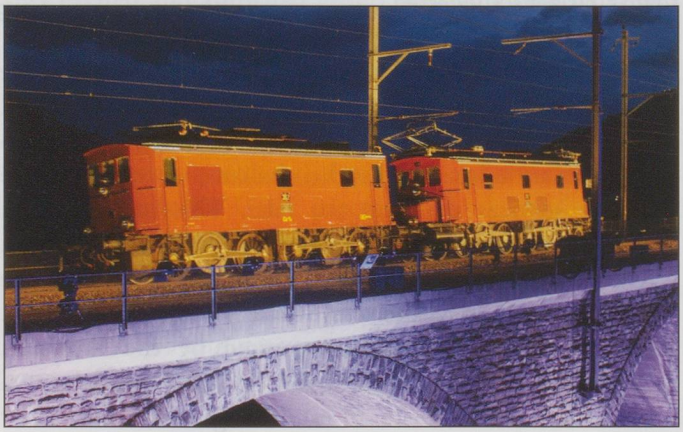
1. Sur le tronçon Les Avants-Zweisimmen-Lenk I/S., du **Chemin de fer M. O. B.**
2. Sur les bateaux de la **Cie générale de navigation sur le Lac Léman,** *en dehors de la zone d'abonnement.*
3. Sur les lignes des **Chemins de fer électriques de la Gruyère** (Montbovon-Bulle-Châtel-St-Denis-Palézieux et Bulle-Broc)
4. Sur les lignes des **Chemins de fer électriques Veveysans** (Vevey-Châtel, Vevey-Chamby et Blonay-Les Pléiades).
5. Sur le **Funiculaire Vevey - Chardonne - Mont Pèlerin.**